

### **Question orale de Mme Vandeputte : Les mégots de cigarette.**

**Mme Vandeputte** signale qu'outre son caractère nocif pour la santé, la consommation de cigarettes tend à accentuer la dégradation de l'environnement en raison de l'accumulation de mégots sur la voie publique. Selon une étude réalisée en 2015 par l'OVAM (Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij), les mégots de cigarette représentent 49 % des déchets retrouvés en milieu naturel.

Les associations citoyennes actives au sein du quartier durable Saint-Job se sont mobilisées pour produire une affiche qui a été placardée à l'occasion du marché annuel de Saint-Job. L'impression de l'affiche a été limitée, de manière à éviter le gaspillage de papier. Selon ces associations, il serait opportun de prolonger l'utilisation de cette affiche au-delà du temps fort de la vie communale que constitue la foire de Saint-Job.

Le Collège pourrait-il diffuser cette affiche pour appuyer l'opération « cendrier de poche », déjà initiée par Mme l'Echevin de la Propreté publique ?

Cette affiche pourrait-elle être utilisée dans le cadre d'une action transversale associant les différents services communaux afin de sensibiliser les commerçants, les élèves des écoles ou les usagers des parcs publics ?

**Mme Van Offelen** partage totalement les préoccupations de Mme Vandeputte.

Elle remarque que les campagnes de sensibilisation ont été fructueuses car il y a moins de mégots de cigarette sur la voie publique. Néanmoins, les trottoirs sont encore trop souvent souillés par des tickets de métro, des chewing-gums, etc.

La durée de vie des déchets dépend de leur nature : un à deux ans pour des mégots, 3 ans pour des emballages de bonbons, 5 ans pour des chewing-gums, 100 ans pour des canettes, 450 ans pour des sacs en plastique.

Mme Van Offelen propose donc d'étendre les actions de sensibilisation à la problématique de la durée de vie des déchets, et de diffuser les informations non seulement par voie d'affiches mais aussi sur les réseaux sociaux, de manière à atteindre le jeune public.

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** est tout à fait favorable à l'utilisation de cette affiche. D'ailleurs, il devrait être possible d'associer cette affiche à la campagne en faveur des cendriers portables, distribués par les commerçants, en mettant sous les affiches une photo d'un cendrier portable avec la mention « disponible ici gratuitement ».

Néanmoins, il faudrait veiller à établir un texte bilingue, l'affiche actuelle étant libellée uniquement en français, et à garantir le respect des droits du graphiste qui a conçu l'affiche.

L'image de l'affiche est évidemment susceptible d'être publiée dans le Wolvendael et diffusée sur Facebook.

Mme Van Offelen évoque à juste titre d'autres types de déchets mais il n'est sans doute pas possible de résoudre tous les problèmes à la fois.

**Mme Vandeputte** se réjouit de l'accueil réservé à sa proposition. Elle précise que le graphiste actif au sein du quartier durable Saint-Job accepte de laisser sa création libre de droits, moyennant une simple convention pour frais de réalisation. Ce graphiste est d'ailleurs enchanté de l'enthousiasme de la commune pour son œuvre.